

L'apiculture en Rhône-Alpes



Les ruchers se concentrent

Rhône-Alpes est une des trois grandes régions apicoles de France : 1 750 exploitations détentrices de ruches sont réparties de manière assez homogène sur son territoire. Elles ont produit 1 600 tonnes de miel en 2010.

L'apiculture s'est fortement professionnalisée au cours des dernières décennies : les 230 exploitations qui détiennent plus de 150 ruches produisent maintenant les trois quarts du miel. Le nombre de détenteurs de ruches a été divisé par deux depuis 2000. La productivité des ruchers augmente avec leur taille. Un apiculteur sur deux vend tout ou partie de sa production en circuits courts. Environ 60 % du miel régional est commercialisé selon ce mode de vente qui rapproche le producteur du consommateur.

Une région apicole

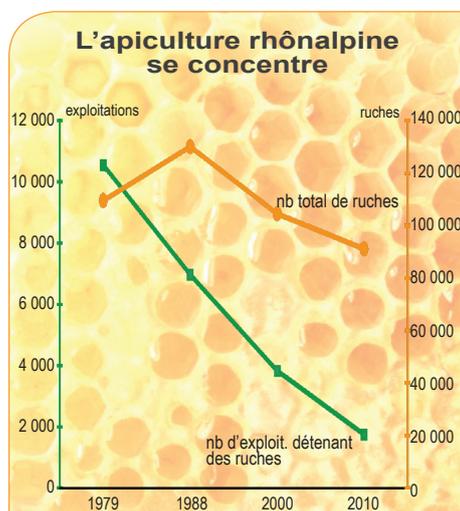
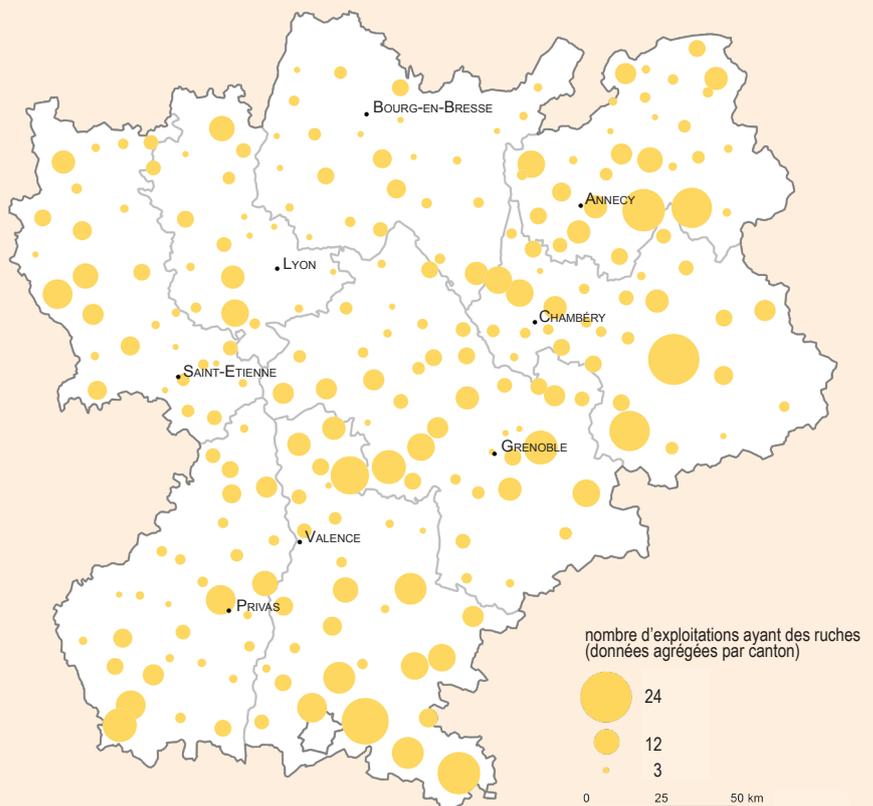
Rhône-Alpes est, avec Midi-Pyrénées et PACA, une des trois plus importantes régions apicoles françaises. Elle se positionne en tête du classement national pour le nombre des exploitations détentrices de ruches* (1 750), à la troisième place si on considère le nombre de ruches (91 100) ou la production de miel (1 600 tonnes). Rhône-Alpes représente 14 % des

exploitations apicoles métropolitaines et 11 % du nombre de ruches ou de la production de miel. Les structures apicoles régionales sont donc de dimension plus modeste que la moyenne nationale.

L'apiculture se répartit de façon relativement homogène sur le territoire régional, même si elle est moins dense dans l'Ain.

* Cf. champ de l'enquête en page 4

Les ruches essaient dans toute la région



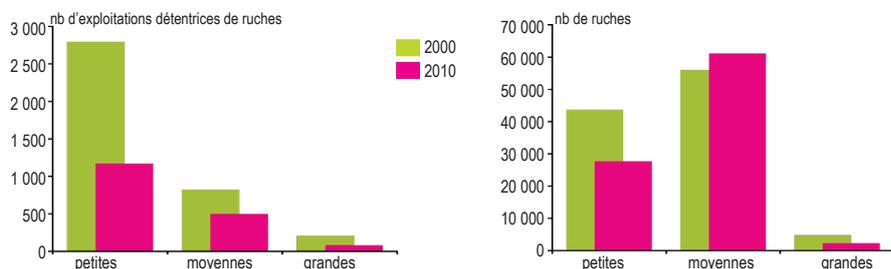
Une activité qui se professionnalise

Au cours des dix dernières années le nombre de ruches a diminué de 13 %, contre 7 % en moyenne nationale. On note une légère augmentation dans la Loire, une stabilité pour l'Isère et la Savoie ; les autres départements enregistrent une baisse, en particulier la Haute-Savoie et la Drôme.

Le nombre d'exploitations détentrices de ruches est en baisse constante : -54 % depuis 2000. Cette chute est nettement supérieure à celle enregistrée au niveau national (-41 %) et à la diminution du nombre d'exploitations rhônalpines toutes orientations confondues (-31 %). Seul le département de la Loire résiste mieux, perdant cependant un quart de ses exploitations apicoles. Par contre, le nombre moyen de ruches par exploitation a presque doublé, passant de 27 à 52. L'apiculture, autrefois activité complémentaire, voire de loisir, est de plus en plus une orientation agricole à part entière.

Malgré la concentration en cours, deux tiers des exploitations détenant des ruches sont encore de petite dimension économique*. Mais elles n'élaborent qu'un quart de la production de miel. Au contraire, les exploitations de dimension économique moyenne*, qui ne représentent que 29 % des ateliers apicoles, élaborent 71 % du miel ; elles détiennent à présent 67 % des ruches au lieu de 54 % en 2000. Le nombre de grandes* exploitations ayant des ruches est faible et en forte baisse.

Les exploitations de dimension économique moyenne accentuent leur importance



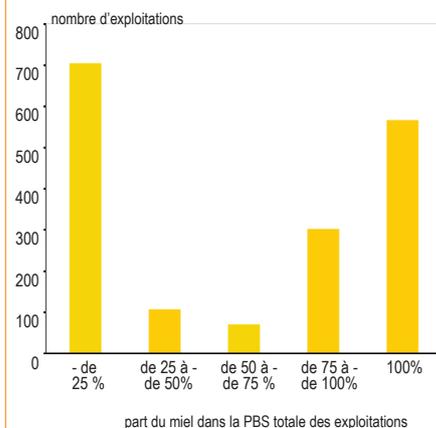
SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENTS AGRICOLES 2000, 2010

Très peu d'exploitations spécialisées dépassent ce seuil. Lorsque l'apiculture est présente sur de grandes exploitations, elle n'est en général qu'une activité marginale utilisée par exemple pour la pollinisation de cultures fruitières. Nous pouvons avancer l'hypothèse que le suivi des ruches est difficile à organiser à grande échelle, faute de main d'œuvre qualifiée.

Parmi les 1 750 exploitations détentrices de ruches, 570 consacrent la totalité de leur activité à l'apiculture ; pour 700 exploitations, au contraire, l'apiculture représente moins de 25 % de la production totale. Ainsi, pour les exploitations détenant des ruches, l'apiculture est soit essentielle, soit marginale, les cas intermédiaires étant peu nombreux, excepté en Ardèche. Cette bipolarisation est la conséquence du besoin de compétence technique :

les professionnels qui veulent vivre de l'apiculture se forment, se spécialisent et deviennent performants.

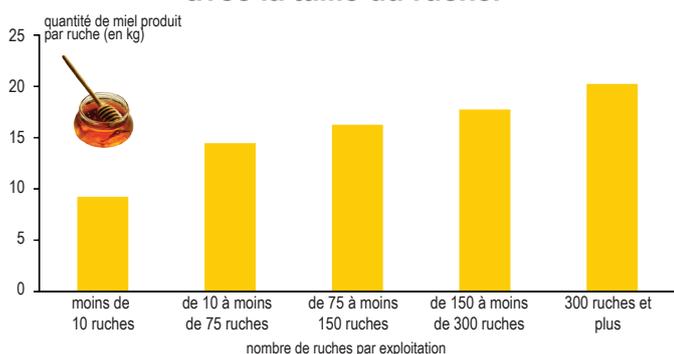
L'apiculture est soit essentielle, soit marginale



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

* Cf. définitions page 4

La productivité des ruches augmente avec la taille du rucher



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

Les 3/4 du miel sont produits par les exploitations détenant plus de 150 ruches

	nombre d'exploitations ayant des ruches en production	nombre de ruches en production	quantité de miel produit (en tonnes)	pourcentage de la quantité de miel produit
300 ruches et plus	86	33 100	670	42 %
de 150 à moins de 300 ruches	140	29 000	514	32 %
de 75 à moins de 150 ruches	80	8 230	132	8 %
de 10 à moins de 75 ruches	815	18 380	262	16 %
moins de 10 ruches	629	2 390	22	2 %
total	1 750	91 100	1 600	100%

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

Un travail de spécialistes

L'apiculture est une activité beaucoup plus spécialisée* que d'autres productions agricoles : les exploitations dont elle constitue l'activité principale détiennent 87 % des ruches et produisent 90 % du miel ; leur SAU moyenne, un hectare, montre que les terrains sont essentiellement utilisés pour l'entreposage. La majorité des ruches appartenant à des exploitations non spécialisées en apiculture se rencontre en polyculture ; une faible activité apicole est parfois mise en place par les arboriculteurs, les nombreux très petits rucher se répartissant parmi toutes les autres orientations économiques.

L'apiculture est l'activité principale de 900 exploitations, soit la moitié des exploitations ayant des ruches. La spécialisation est plus accentuée en zone septentrionale (Ain, Haute-Savoie, Savoie), et nettement moins en zone méridionale (Drôme) où l'apiculture demeure souvent un complément traditionnel. Au cours de ces dix dernières années, le nombre des exploitations apicoles spécialisées a diminué de 49 % en Rhône-Alpes, presque au même rythme que les détentrices de ruches (-54 %). Le taux de disparition des exploitations apicoles spécialisées est particulièrement élevé en Haute-Savoie et dans l'Ain, plus limité pour la Loire et l'Isère.

Les exploitations apicoles spécialisées emploient une main d'œuvre totale (salariée et non salariée) de 550 UTA *. Le salariat est anecdotique : 8 UTA pour les emplois permanents et

* Cf. définitions page 4

Une activité très spécialisée				
	nombre d'exploitations détenant les ruches	nombre total de ruches	% du nombre total de ruches	nombre moyen de ruches par exploitation
exploitations apicoles spécialisées	900	79 720	87,5	89
autres expl. de polyculture-polyélevage	288	6 860	7,5	24
exploitations spécialisées en arboriculture	110	1 250	1,4	11
autres orientations économiques	452	3 270	3,6	7
total	1 750	91 100	100	52

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

18 UTA pour les saisonniers. Cette faiblesse de l'embauche est une des particularités des exploitations apicoles spécialisées qui présentent d'autres différences par rapport à l'ensemble des structures agricoles : leur statut juridique est presque toujours l'exploitation individuelle, leurs chefs sont plus âgés, très souvent retraités ou pluriactifs et rarement des femmes.

Ces caractéristiques des exploitations apicoles spécialisées rhônalpines sont liées en partie à leur petite dimension économique, inférieure de 17 % à la valeur nationale. Au sein de l'agriculture régionale, elles font figure de très petites structures puisque leur dimension économique moyenne est cinq fois plus faible que celle de l'ensemble des exploitations. Chacune d'entre elles occupe en moyenne une main d'œuvre de 0,6 UTA au lieu de 1,5 pour l'ensemble.

Leader pour la vente en circuits courts

Rhône-Alpes est la région française qui compte le plus grand nombre d'exploitations vendant du miel en circuits courts : 920, ce qui représente 15 % du total national. 53 % des exploitations apicoles rhônalpines pratiquent ce mode de vente, pour tout ou partie de leur production ; elles possèdent 86 % des ruches. Leur rucher est donc en moyenne plus important que celui de l'ensemble des exploitations productrices de miel : 85 ruches au lieu de 52. L'importance des circuits courts est généralisée sur la région. Environ 60 % du miel régional est commercialisé selon ce mode de vente. Pour deux tiers des exploitations productrices de miel commercialisant en circuits courts, ces derniers génèrent plus des trois-quarts de leur chiffre d'affaire en miel. La vente directe au consommateur en nom propre est majoritaire puisque pratiquée par 875 d'entre elles.

Des exploitations atypiques

	exploitations apicoles spécialisées	ensemble des exploitations rhônalpines
part du salariat dans la quantité totale de travail	5 %	26 %
taux de statut "exploitation individuelle"	96 %	80 %
âge moyen du chef	58 ans	51 ans
taux de chefs	en activité agricole principale	35 %
	pluriactifs	29 %
	retraités	36 %
taux de féminisation parmi les chefs	11 %	20 %

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010



La demande existe, la filière se structure...

La France ne produit que la moitié environ du miel qu'elle consomme. Soumise à une forte concurrence internationale (Espagne, Hongrie, Argentine...), la production nationale est orientée à la baisse. La consommation mondiale est en hausse, stable en France. La valorisation du miel est réputée satisfaisante, même si les cours sont plus instables que par le passé.

Par rapport à d'autres productions agricoles, l'investissement financier nécessaire à la mise en place d'une activité apicole est modeste : l'autofinancement est possible.

Pour s'installer, des obligations réglementaires doivent être respectées, notamment :

- déclaration annuelle de détention et d'emplacement d'un rucher dès la première ruche auprès de la direction départementale de la protection des populations,
- obtention d'un numéro Siret auprès du centre de formalités des entreprises de la chambre d'agriculture, en cas de vente du miel.

La filière se structure. L'association pour le développement de l'apiculture de Rhône-Alpes (ADARA) vise à l'intégrer au cœur du monde agricole. Un pôle d'expérimentation et de progrès apicole, animé par la chambre régionale d'agriculture, a été créé en 2011. Un rucher expérimental a été installé sur le site de la Côte-Saint-André.

SOURCES : FRANCEAGRI-MER - DRAAF

... mais les apiculteurs sont inquiets

Les préoccupations sanitaires des apiculteurs sont nombreuses.

Le varroa est un petit acarien rougeâtre mesurant 1,5 mm, visible à l'œil nu. Il pond ses œufs dans les cellules du couvain de l'abeille ; la larve de varroa se nourrit au détriment de la future abeille qui ne sera pas viable. L'assainissement des ruches peut être réalisé grâce à des méthodes chimiques ou alternatives.

Les pesticides agricoles peuvent générer deux catégories de dégâts chez les abeilles : des mortalités ponctuelles dues aux erreurs d'application (traitement pendant la floraison ou sous le vent...) et une toxicité chronique provoquée par l'accumulation de résidus chimiques. Les apiculteurs ont demandé l'interdiction d'un produit utilisé en enrobage des semences de colza, qu'ils accusent de faire perdre leur sens de l'orientation aux butineuses. Ils sont également inquiets du développement éventuel des cultures transgéniques.

L'abeille assure avec les autres insectes pollinisateurs 80 % de la reproduction des plantes à fleurs. Une mesure agro-environnementale spécifique incite les apiculteurs à faire transhumer leurs ruches dans des zones à biodiversité remarquable. Pour éviter que les abeilles manquent de fleurs à butiner pendant certaines périodes de l'année, la mise en place de cultures polliniques est également encouragée.

Du miel et des abeilles dans chaque département

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	France
production totale de miel (en tonnes)	185	230	250	270	180	105	210	170	1 600	14 800
nombre de ruches										
en 2010	8 580	15 560	15 270	13 200	11 420	5 720	11 430	9 920	91 100	800 000
en 2000	10 340	17 280	20 860	13 260	10 820	6 310	11 450	14 180	104 500	857 000
exploitations détenant des ruches										
nombre d'exploitations en 2010	150	210	300	310	180	120	250	230	1 750	12 100
nombre d'exploitations en 2000	380	450	750	660	250	220	510	610	3 830	20 500
exploitations apicoles spécialisées*										
nombre d'exploitations	110	90	90	150	80	60	160	160	900	6 550
nombre d'UTA totales	60	90	80	80	55	40	75	70	550	4 000
exploitations vendant du miel en circuits courts										
nombre d'exploitations	100	130	135	150	70	55	150	130	920	6 200
dont réalisant plus des 3/4 de leur chiffre d'affaires «miel» en circuits courts	74 %	69 %	56 %	68 %	62 %	67 %	54 %	70 %	65 %	60 %

* Cf. définitions

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENTS AGRICOLES 2000 ET 2010

Définitions

Champ de l'enquête : les apiculteurs totalement spécialisés (aucune autre production agricole) ne sont recensés que s'ils possèdent au moins 10 ruches en production ; en dessous de ce seuil, ils ne sont pas considérés comme des exploitants agricoles, au sens du recensement.

La dimension économique des exploitations est évaluée au travers de leur production brute standard (PBS) et permet de les classer en petites (PBS < 25 000 €), moyennes (PBS comprise entre 25 000 et 100 000 €) et grandes (PBS > 100 000 €). Elle est calculée à partir de coefficients moyens appliqués aux surfaces et aux cheptels sur la période 2005-2009. La PBS décrit le potentiel économique des exploitations. La contribution de chaque culture ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique (Otex).

Exploitations apicoles spécialisées (Otex 8430) : l'apiculture représente plus des 2/3 de leur PBS totale.

L'unité de travail annuel (UTA) correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Circuit court : vente directe au consommateur ou avec un seul intermédiaire.